



MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE

940, rang de l'Église

Saint-Eugène-de-Grantham (Québec) J0C 1J0

Tél. : 819-396-3000 Fax : 819-396-3576

direction@saint-eugene.ca

www.saint-eugene.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QU'à une séance ordinaire, tenue le 1^{er} août 2022, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Eugène, se prononceront sur la demande de dérogation mineure #2022-08.

Nature et effet :

La demande vise à régulariser le lotissement d'un terrain ayant une superficie de 3 550 m² et une profondeur de 71 mètres.

Ceci va à l'encontre du règlement de lotissement # 365, qui requiert une superficie minimale de lot de 4000m² et une profondeur minimale de 75 mètres, lorsqu'un cours d'eau est à moins de 100 m de distance.

Identification du site concerné :

**Lot numéro 6 044 997
À l'adresse du 351, route des Loisirs**

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE ET QUI DÉSIRE PRENDRE CONNAISSANCE DE LADITE DEMANDE PEUT LE FAIRE EN SE PRÉSENTANT AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SITUÉ AU 940 RANG DE L'ÉGLISE DURANT LES HEURES DE BUREAU.

**DONNÉ à SAINT-EUGÈNE
ce treizième (13^e) jour
du mois de juillet
de l'an deux-mille-vingt-deux (2022).**

Maryse Desbiens
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maryse Desbiens, directrice générale de la Municipalité de Saint-Eugène, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en :
affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 13 juillet 2022, entre 9 h et 17 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 juillet 2022.

Maryse Desbiens
directrice générale et greffière-trésorière